



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU :  
4 février 2016

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le quatre février à la mairie à 20h30, sous la présidence d'Alain RICHARD, Maire ;

DATE  
DE CONVOCATION :

29 janvier 2016

**PRESENTS** : Annaëlle CHATELAIN, Jean-Pierre COLOMBIER, Gilbert DERUS, Roland MAZAUDIER, Valérie LABSY, Laurent LINQUETTE, Françoise LESCOET, Philippe GREENBAUM ;

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE :

35

Rose-Marie SAINT-GERMES AKAR, Marie MAZAUDIER, Laurence MARINIER, Christophe SCAVO, Adeline GELYS, Cédric LAPERTEAUX, Harielle LESUEUR, Frédéric MAUPIN, Alfredo MARTIN, Ayda HADIZADEH, Antoine ARTCHOUNIN, Nedjma ABDELLALI, Véronique PELISSIER, Amine KHADIR, Béatrice PRIEZ, Yves-Marie LE TIEC, Valérie MOTHE, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON ;

DATE D'AFFICHAGE :

**POUVOIRS** :

Nicole CHAMPION, qui avait donné pouvoir à Jean-Pierre COLOMBIER ;  
Isabelle DUCHET, qui avait donné pouvoir à Philippe GREENBAUM ;  
Thierry SALLES, qui avait donné pouvoir à Gilbert DERUS ;  
Marie-Claude CLAIN, qui avait donné pouvoir Laurent LINQUETTE ;  
Cédric BEN AMMAR, qui avait donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN ;

A SAINT-OUEN L'AUMONE

LE 08 FEV. 2016

Le Maire,

Alain RICHARD

**ABSENTS** : Marie-Yolène LOUIS, Gérard ALLOUCHE ;

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Adeline GELYS

**OBJET** : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5210-1-1 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoyant la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) ;

**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal transmis par le Préfet du Val d'Oise ;

**VU** l'avis de la commission communale « Finances, Gestion, Administration Générale » en date du 28 janvier 2016 ;



VU le rapport d'Alain RICHARD invitant le Conseil à se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal transmis par le Préfet du Val d'Oise ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,**

**EMET** un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal du département du Val d'Oise.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Alain RICHARD